

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2021

Volume XXII

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Édouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

RÉSUMÉS DES ARTICLES (*)

« Religions et sécurité internationale. De la victoire implicite d'Huntington à la sécuritisation des religions », Delphine ALLÈS

Les références au facteur religieux imprègnent de manière croissante, depuis les années 1990, les représentations des acteurs internationaux. La religion est ainsi apparue comme un facteur important dans la littérature, ainsi que dans plusieurs initiatives de sécurité internationale, qui tendent à l'aborder comme une variable autonome, explicative des conflits et insécurités contemporains. Au-delà du récit du « retour du religieux », cet article souligne la résilience et les effets de l'hypothèse selon laquelle le sécularisme westphalien formerait une condition nécessaire à la paix et à la sécurité internationales. Il aborde les fondements et les conséquences de la confessionnalisation de la sécurité internationale, démontrant que cette évolution forme le symptôme d'une victoire implicite de la thèse du « choc des civilisations », parfois à rebours des intentions des acteurs. Ayant progressivement imprégné les cadres conceptuels, cette approche a en effet été validée de manière performative par de multiples initiatives visant à réguler le « retour religieux » ou à prévenir ou atténuer ses conséquences sécuritaires supposées. Cette évolution a favorisé une sécuritisation croissante de la religion et des identités religieuses.

« Les régimes de navigation dans le Traité de Versailles de 1919 », Niki ALOUPI

Le Traité de Versailles est antérieur à toutes les grandes conventions du droit de la mer et contemporain de la convention de Paris de 1919 sur la navigation aérienne. Seul le régime juridique des fleuves internationaux avait déjà fait l'objet de conférences et conventions internationales antérieures à celui-ci. Dès lors, en matière de navigation, le Traité de Versailles joue un rôle important pour chacun de ces trois types de navigation. Premièrement, il participe à la naissance du régime juridique de la navigation aérienne, mais pour partie *a contrario*, c'est-à-dire en y dérogeant en tant que *lex specialis*. Deuxièmement, il pose, de nouveau *a contrario* et par le biais d'une *lex specialis* dérogoire, les tout premiers jalons juridiques pour un régime futur de la navigation maritime, jusqu'alors incertain et principalement coutumier. Enfin, il fait évoluer le droit fluvial international, déjà relativement consolidé à l'époque.

(*) Les résumés des articles sont classés par ordre alphabétique d'auteur.

« La Fédération de Russie pratique-t-elle le *lawfare* ? Quelques observations illustrées du conflit opposant la Fédération de Russie et l'Ukraine à propos de la situation en Crimée », Julien ANCELIN

Les doctrines stratégiques des États comportent des éléments relatifs au droit international. Le *lawfare*, en tant qu'outil de politique juridique extérieure, constitue un moyen de présenter, d'interroger et de mettre en cause les conditions dans lesquelles les normes internationales façonnent les conflictualités contemporaines. En envisageant le droit comme une « méthode de combat permettant la réalisation d'un objectif militaire », le terme contribue à décentrer l'analyse et à porter une critique sérieuse de la place qu'il occupe aujourd'hui pour prévenir ou encadrer la violence armée. La Fédération de Russie n'est pas à l'origine de cette construction, toutefois, son approche stratégique envisage la façon dont le droit est employé dans les formes « hybrides » de conflictualité auxquelles elle fait face. Interroger le rapport que cette doctrine entretient avec le droit permet d'étudier l'existence d'une éventuelle tendance stratégique partagée. L'étude sera alimentée d'exemples tirés du conflit qui oppose, depuis 2014, la Fédération de Russie et l'Ukraine à propos, tout particulièrement, de la situation en Crimée.

« La Côte d'Ivoire et la sécurité collective en Afrique de l'Ouest », Arthur BANGA

En concentrant 40 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et des millions d'étrangers ouest-africains, la Côte d'Ivoire est incontestablement un poids lourd de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Au moment où cette sous-région, dans l'œil du cyclone « terroriste », subit aussi les assauts des pirates sur ses côtes, il est indispensable d'analyser sa sécurité collective, de réfléchir aux conditions d'une architecture sous-régionale efficace, capable de répondre aux défis sécuritaires. Dans cette réflexion, la stratégie et le théâtre ivoiriens ne peuvent être ignorés tant le pays compte en Afrique de l'Ouest. Comment la Côte d'Ivoire contribue-t-elle à la sécurité régionale ? Poser cette question revient à s'interroger sur ses contributions aux différents mécanismes de sécurité collective dans la sous-région et sur les leçons de « l'expérience CEDEAO » dans le conflit ivoirien. L'adoption d'une approche systémique et la mobilisation de théories réalistes dans l'analyse contribuent à la construction de notre réponse en deux grandes parties. La première tente d'élucider le passage d'une « défense collective » à une « sécurité collective » entre 1960 et 2011. La seconde est consacrée à l'édification d'une riposte sous-régionale à des menaces de plus en plus transnationales depuis 2011.

« Les mutations de la sécurité collective de l'Union africaine », Yann BEDZIGUI

La création de l'Union africaine (UA) ainsi que de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) en 2003 symbolisait une ambition africaine en matière de sécurité et de défense collective qui faisait suite à l'inaction

de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) face aux conflits du Liberia, de Sierra Leone, des Grands Lacs (Zaïre, Rwanda, Burundi). Vingt ans après l'adoption de l'Acte constitutif de l'Union africaine, il est permis de faire un état des lieux de cette ambition africaine de sécurité collective. La nature de l'instabilité sur le continent africain a significativement évolué, avec l'avènement des insurrections terroristes et de nouvelles formes de défis liés à la gouvernance interne. La question se pose donc de l'adéquation du cadre normatif suscité et des différents instruments. Au-delà du cadre normatif et des instruments relatifs, c'est aussi une certaine conception de la sécurité humaine en Afrique qui est ici en question. La thèse défendue dans cet article est que l'Architecture africaine de paix et de sécurité, initialement conçue sur un postulat de sécurité humaine, glisse progressivement vers une approche de sécurité traditionnelle.

« Les exportations d'armement en Asie de l'Est : instrument de politique industrielle ou de politique étrangère ? », Lucie BÉRAUD-SUDREAU

L'émergence des États d'Asie de l'Est dans le commerce des armes soulève plusieurs enjeux stratégiques pour la stabilité dans la région et, potentiellement, au-delà. Dans quelle mesure les pays d'Asie producteurs d'armement perçoivent-ils leurs ventes d'armes comme un instrument de politique industrielle ou bien une politique étrangère ? Avec quelles conséquences sur les relations régionales ? Ce chapitre établit trois critères afin de déterminer si la Chine, le Japon et la Corée du Sud mènent une politique d'exportation dite « restrictive », « industrielle » ou « hégémonique ». Le principal résultat est que la Corée du Sud correspond à la catégorie dite « industrielle », tandis que la Chine et le Japon poursuivent des politiques dites « hégémoniques », avec toutefois un retard relatif de Tokyo par rapport à Pékin.

« Les relations entre la Turquie et l'Union européenne : un nouveau départ est-il envisageable ? », Tolga BILENER

Le long cheminement des relations entre la Turquie et l'Union européenne (UE) se rapproche d'un moment charnière où les deux parties devront décider de la suite à donner à ces relations multidimensionnelles, alors que les négociations d'adhésion lancées en 2005 sont au point mort. Entamées pourtant dans une ambiance d'euphorie, les négociations pour faire de la Turquie un membre permanent de l'Union sont pratiquement gelées, pour des raisons qui découlent tant de la Turquie que de l'UE et avec peu espoir de reprendre dans un avenir proche. Un climat de crise récurrente et de défiance mutuelle s'est installé entre Ankara et Bruxelles, nuisant au passage aux tentatives de coopération ponctuelles, alors que les parties partagent un certain nombre d'intérêts communs, notamment dans les domaines économique et sécuritaire. Dans ce contexte, il revient aux protagonistes de réfléchir à des instruments pour sortir de l'impasse actuelle afin de pouvoir profiter pleinement du potentiel de leurs relations.

« La longue-vue plus que le microscope : la réaction de l'Union européenne face à la crise de la Covid-19. Vers un pacte de solidarité ? », Didier BLANC

À l'imitation de nombreuses institutions publiques nationales ou internationales, l'Union européenne paraît affaiblie par la situation sanitaire née de la propagation d'un virus affectant, quoique à des degrés divers, l'ensemble de ses États membres. Si les moyens d'y faire face l'atteignent dans son essence même, bâtie qu'elle est sur le maillage d'une pluralité de libertés de circulation, la diversité et l'ampleur des réponses apportées par l'Union soulignent les liens de solidarité qu'elle est susceptible de tisser. Au point de dessiner les contours d'un possible Pacte de solidarité coiffant un espace sans frontières intérieures.

« La quête de l'honneur dans la politique étrangère de Donald Trump », Vincent BOUCHER

Source importante de conflit en politique internationale, l'honneur pousse certains dirigeants à prendre de grands risques pour venger des humiliations subies ou perçues. Les préoccupations d'honneur ont joué un rôle primordial dans la politique étrangère revancharde et révisionniste de Donald Trump. Soucieux de l'image internationale des États-Unis, Trump a assumé le rôle de redresseur de torts en chef : il a exigé réparation autant aux alliés et partenaires qui profitaient des États-Unis qu'aux rivaux et ennemis qui ne respectaient plus la puissance américaine. Réimposer le respect et venger les humiliations ont été, depuis 2017, des objectifs prioritaires de sa « politique étrangère des griefs ». C'est en particulier en 2020, année électorale, qu'on a pris la pleine mesure de l'importance des préoccupations d'honneur dans son approche singulière, comme l'a illustré sa gestion des relations avec l'Iran et la Chine.

« Où va l'OTAN ? », Yves BOYER

L'alliance défensive scellée en 1949 entre les deux rives de l'Atlantique a préservé l'Europe de la guerre. Aucun des trente pays signataires ne demande aujourd'hui l'abrogation du Traité de Washington. Le statut de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) n'est pas aussi assuré. Depuis l'effondrement du bloc soviétique, les cartes du jeu international ont été radicalement rebattues et l'OTAN n'a pas su ou pas pu trouver une assise stable dans un monde beaucoup plus fluide que celui figé de la Guerre froide. Elle se trouve à la recherche d'une nouvelle identité. Depuis près d'une trentaine d'années, elle affiche des objectifs pour le moins fluctuants. Les changements que connaîtra l'OTAN dans les prochaines années viendront de son acteur principal qui définit, depuis les origines, les postures politiques et les doctrines militaires de l'OTAN. Son devenir est lié à des relations transatlantiques soumises à des contradictions internes de plus en plus fortes conduisant graduellement à une séparation que l'on peut espérer à l'amiable.

« Les évolutions du régime d’asile européen commun. Des évolutions en forme de paradoxe : entre protection renforcée et mise à distance progressive des prétendants à l’asile », Claire BRICE-DELAJOUX

Le régime d’asile européen commun – ainsi dénommé en 2013 – se construit en réalité à partir de 2000, avec la communautarisation de la politique européenne de l’asile par le Traité d’Amsterdam de 1997. En vingt ans d’existence, ce régime a subi des évolutions importantes au gré des changements de cadres institutionnels et politiques qui ont traversé les Communautés puis l’Union européenne. À la lumière des deux « paquets asile » qui se sont succédé et des propositions initiées en 2016 pour réformer le régime d’asile européen commun, deux grandes évolutions majeures se sont dessinées. La première témoigne de la création d’un système d’asile européen reposant sur un standard de protection qui s’est progressivement élevé mais qui pourrait être affaibli par la réforme en discussion. La seconde montre le développement constant – que la réforme en cours renforce – de logiques d’externalisation, soit en déniaient la possibilité de solliciter la protection lorsqu’un États tiers peut la prendre en charge, soit en organisant le maintien des demandeurs potentiels hors du territoire de l’Union.

« Envers et contre l’Occident : les ressorts de la relation stratégique entre la Chine et le Venezuela », Élodie BRUN et Victor MIJARES

La relation bilatérale entre la Chine et le Venezuela, officiellement qualifiée d’« association stratégique » depuis 2001, s’est développée de manière inédite à partir de l’arrivée au pouvoir d’Hugo Chávez. Fondée sur le facteur pétrolier, l’association s’est diversifiée au point que la République populaire est aujourd’hui un acteur extérieur fondamental pour la résolution de la crise dans ce pays d’Amérique latine. Pour le Venezuela, la Chine symbolise la diversification de son insertion politique et économique internationale. Elle constitue en outre un partenaire clef pour la mise en œuvre de la Révolution bolivarienne et désormais pour la survie du gouvernement de Nicolás Maduro. En ce qui concerne la Chine, les ressources financières qu’elle investit au Venezuela sont importantes pour couvrir ses besoins énergétiques et minéraux à long terme ; cela lui permet en outre d’équilibrer la présence américaine dans la zone asiatique. Cependant, la relation n’échappe pas aux défis, accentués par la crise au Venezuela et la position incertaine de l’opposition vénézuélienne à l’égard de la puissance asiatique.

« La Chine et la résolution internationale des conflits. L’État de droit à l’épreuve de l’autoritarisme ? », Matthieu BURNAY

Que l’État de droit en droit international se manifeste par la simple existence de normes de droit international ou se traduise en une plus ambitieuse quête de justice dans les relations internationales, il est important de reconnaître la centralité des organes de résolution des

conflits dans la promotion de l'État de droit au niveau international. L'objectif de cet article est de rendre compte de l'influence croissante de la Chine dans les organes de résolution des conflits au niveau international. S'inscrivant dans la tradition de l'étude comparée du droit international, cet article considère que l'interprétation des normes par la Chine ainsi que la participation ou le rejet par cette dernière de la juridiction des organes de résolution des conflits influencent aussi bien l'ontologie que l'application du droit international.

« Entre résilience et défis majeurs, les tentatives de consolidation du pouvoir du régime syrien », Joseph DAHER

Le gouvernement de Damas a utilisé la crise provoquée par la guerre comme une opportunité pour approfondir les politiques néolibérales et les mesures d'austérité, malgré la détérioration croissante des conditions de vie de la majorité de la population. Cette orientation économique a renforcé le caractère patrimonial du régime. En même temps, le régime syrien n'a pas les capacités actuellement pour résoudre cette crise économique et améliorer les conditions de vie de vastes segments de la population syrienne et fournir des services sociaux adéquats. Le vide a été partiellement comblé grâce à l'aide humanitaire internationale et/ou aux réseaux liés au gouvernement de Damas. Cela n'est cependant pas suffisant, tandis que les besoins essentiels des populations locales ne cessent de croître. La résilience du régime syrien grâce à l'assistance de ses alliés étatiques se combine avec une très grande difficulté à réimposer une forme d'hégémonie passive sur les populations syriennes sous sa domination, ce qui engendre une situation d'instabilité continue.

« Les enjeux des accords de libre-échange post-Brexit », Louise DALINGWATER

À l'heure du départ de l'Union européenne, le Royaume-Uni se fixe comme objectif de renforcer sa position « parmi les grandes nations commerçantes du XXI^e siècle », prônant une plus grande ouverture commerciale par la négociation de nombreux accords de libre-échange (ALE) avec ses principaux partenaires commerciaux. Or, les négociateurs britanniques font abstraction de certains problèmes de taille. Tout d'abord, il semble illusoire d'imaginer qu'un accord de libre-échange, aussi ambitieux qu'il soit, puisse accorder au Royaume-Uni autant de bénéfices que le Marché commun européen. Par ailleurs, il semble y avoir une absence de prise de conscience de la complexité des ALE de la part des Britanniques. En effet, les ALE du XXI^e siècle ne se limitent plus aux aspects purement économiques étant donné le nouveau régime des accords dits « de nouvelle génération ». Cet article s'attache à analyser les difficultés des nouveaux accords que le Royaume-Uni souhaite conclure, ainsi que les enjeux majeurs du Brexit du point de vue du libre-échange.

**« Les relations entre le Japon et la Corée du Sud : le poids de l'histoire »,
Guibourg DELAMOTTE**

Les relations du Japon et de la péninsule coréenne sont anciennes et on tend à oublier qu'elles ont été très fructueuses. C'est généralement par le biais de cette péninsule divisée en trois royaumes que les influences, la culture, les inventions continentales – chinoises – parviennent au Japon. L'empereur du Japon Akihito a rappelé en son temps (en 2001) que la famille impériale japonaise avait eu une princesse coréenne. Son père Hirohito avait déploré en 1984 un « passé regrettable ». À l'heure où la Corée du Sud, comme le Japon, ressent la pression de l'expansion chinoise, où, face à la Corée du Nord, l'action (co)ordonnée s'impose, comment expliquer que, malgré les gestes, malgré les intérêts de sécurité convergents, les « problèmes historiques » (*rekishi mondai*) subsistent avec la Corée du Sud (comme avec la Chine), alors même que le Japon entretient de bonnes relations avec ses autres anciennes colonies que sont Taïwan ou les pays d'Asie du Sud-Est et que ses anciens ennemis de la Seconde Guerre mondiale sont devenus ses meilleurs partenaires (États-Unis, Australie, Royaume-Uni, France, Inde...) ? Sont examinés dans cette contribution les ressorts et conséquences des « problèmes historiques » sur les relations nippo-sud-coréennes.

« La politique russe de la France : quelles perspectives pour le rapprochement stratégique ? », Laure DELCOUR

Cet article analyse les facteurs qui ont conduit le président Emmanuel Macron à relancer, à l'été 2019, le dialogue stratégique avec la Russie. Il dresse également un premier bilan du rapprochement franco-russe, un an après la rencontre d'Emmanuel Macron et de Vladimir Poutine au fort de Brégançon. L'article montre que les initiatives du président français ne traduisent pas un changement de la position française sur le fond. Elles reflètent davantage la lecture que fait Emmanuel Macron du contexte international et sa vision sur le long terme de l'architecture de sécurité du continent européen. Tout en soulignant la pertinence de cette lecture, l'article met au jour les limites de la démarche du président français, tant sur la scène européenne que dans la relation avec Moscou.

« La Belgique et la lutte antiterroriste. La place du militaire belge », André DUMOULIN

À la suite des attentats terroristes survenus en Belgique et à l'étranger, l'armée belge s'est engagée en sortant du cadre classique de ses missions. Cela a eu des implications doctrinales et opérationnelles, ainsi que des effets sur les équipements. Avec l'approche concertée « Diplomatie, défense, développement, droit et stabilité », différents départements ministériels se trouvent impliqués lors de missions extérieures. Cependant, les événements survenus en Belgique en mai 2014 au Musée juif de Bruxelles, l'intervention policière à Verviers en janvier 2015 avec l'aide d'équipements du Groupe

d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN, France) et, surtout, les attentats terroristes perpétrés à Zaventem et dans le métro bruxellois en 2015 ont bouleversé tous les schémas. L'engagement des militaires belges dans la lutte antiterroriste a d'abord été un apprentissage pour pallier les difficultés de la police fédérale en matière de moyens. Les difficultés furent d'ordre juridique, politique, budgétaire et citoyen à l'intérieur de pays tout autant que dans la participation solidaire de la Belgique à des opérations extérieures en Afghanistan, au Mali et contre Daech au Levant.

« “Climatisation” des arènes internationales et ressources naturelles », Émilie DUPUIS

Depuis la tenue de la 15^e Conférence des parties (COP15) à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique à Copenhague, en 2009, la mobilisation de la société civile globale a considérablement augmenté. De fait, la collaboration accrue entre les organisations non gouvernementales (ONG) traditionnelles et les mouvements transnationaux de la société civile représente un changement de paradigme majeur. En outre, la COP21, qui s'est tenue à Paris en 2015, a marqué un tournant dans l'adoption, par les acteurs de la société civile, de cadrages et stratégies liés à un processus de « climatisation ». Cet article vise à répondre à la question de recherche suivante : dans quelle mesure la « climatisation » des arènes internationales constitue-t-elle une nouvelle opportunité politique pour la défense de la gestion communautaire des ressources naturelles ? À travers deux cas d'étude portant sur les ressources en eau et les forêts, cet article s'attache à identifier les différentes dynamiques de « climatisation » à l'œuvre en lien avec le complexe de régimes des forêts et la gouvernance globale de l'eau, ainsi que les stratégies et cadrages mobilisés par les mouvements transnationaux de la société civile afin de positionner l'enjeu de la gestion communautaire des ressources naturelles à l'international.

« Les évolutions de la lutte contre le financement du terrorisme », Nicolas ESKÉNAZI

En devenir au cours des années 1990, la lutte contre le financement du terrorisme est devenue une priorité dans la lutte globale contre le terrorisme à compter du 11 septembre 2001. L'arsenal juridique visant à lutter contre le financement du terrorisme qui se développe alors fait appel à des acteurs variés, privés et publics, et consiste essentiellement à repérer les grands mouvements de fonds vers des zones de conflit. Avec l'émergence de Daech sur la scène internationale, force est de constater que si le diable se cache dans les détails, il se cache également dans les transactions financières insignifiantes. Les montants *a priori* les plus négligeables peuvent désormais servir à la commission d'une action terroriste de forte intensité, rendant indispensable et central le volet financier de la lutte globale contre le terrorisme.

« Protection internationale, sécurité nationale et ordre public. Interstices et anfractuosités dans le droit international des réfugiés », Thibaut FLEURY GRAFF

La « menace terroriste » a profondément contribué à remanier le droit dans de nombreux domaines. L'un de ceux-ci, peut-être moins exploré que les autres en dehors d'un cercle doctrinal assez restreint, est celui du droit de la protection internationale, en vertu duquel une personne redoutant certains traitements ou certaines persécutions pour certains motifs a droit à la protection d'un État qui n'est pas son État de nationalité. La crainte que cette protection bénéficie à des « terroristes » ou, beaucoup plus largement, à toute autre personne constituant une menace pour la sécurité nationale ou l'ordre public anime depuis quelques années une évolution de ce droit, relancée dès qu'un événement de cet ordre touche un État d'accueil occidental. Le mouvement est remarquable, tant il permet de montrer par quelles voies ces préoccupations nationales et internationales infiltrent les régimes juridiques existant, dont elles finissent par miner l'intégrité, au nom d'une efficacité qui reste à prouver.

« L'éclatante verdeur des intentions en attendant les actes : les pactes européens en environnement et climat. Une ambition renouvelée au cœur des politiques de l'Union », Laurent FONBAUSTIER

Le Pacte vert ou *Green Deal*, autre nom donné à la communication de la Commission européenne du 11 décembre 2019, est un texte très ambitieux. Il a vocation à infléchir durablement l'ensemble des politiques d'ensemble et sectorielles de l'Union, sous l'obédience de considérations climatiques, énergétiques et environnementales. Adoptés sous le sceau d'une indiscutable urgence mais dans un contexte européen diversement troublé, le Pacte vert et le Pacte climatique associé reposent sur une conscience aiguë de la situation et proclament des objectifs exemplaires, justes et coopératifs, dont les effets, dans le respect d'une indispensable transition désormais raccourcie, concernent par exigence d'intégration l'ensemble des politiques de l'Union européenne (énergie, agriculture, transport, industrie, logement, etc.). Une communication étant avant tout une déclaration d'intention, une première « feuille de route », reste à espérer que les actes et déclinaisons sectorielles suivront et que les incohérences et incompatibilités éventuelles pourront être résorbées dans la plus grande transparence, sous le primat de ces pactes majeurs.

« Les États-Unis et le monde au prisme populiste des chrétiens conservateurs », Marie GAYTE-LEBRUN

Cet article a pour but d'explorer la dimension religieuse du populisme en se penchant sur un aspect peu étudié de cette dernière, l'adoption par de nombreux chrétiens blancs aux États-Unis d'une vision « populiste » du rapport de leur pays au monde. Il s'agit d'apporter un éclairage sur le paradoxe qui voit un grand nombre de chrétiens blancs américains soutenir

une politique étrangère « populiste », faite de rejet de l'internationalisme coopératif et de l'immigration et axée sur la défense exclusive des chrétiens, en apparente contradiction avec leurs traditions religieuses et les positions de leurs Églises. Si l'avènement d'un président populiste semble pour certains la clef de ce phénomène, nous tenterons de montrer que ces postures anti-internationalistes ont des racines plus anciennes et découlent entre autres d'un nationalisme chrétien qui place la défense de l'identité chrétienne assiégée de l'Amérique au sommet des priorités des croyants, d'où d'inévitables conflits avec des Églises chrétiennes pétries d'universalisme, conflits qui relèvent pour certains d'un véritable « populisme intraconfessionnel ». Nous verrons dans quelle mesure cette vision se reflète dans la politique étrangère des États-Unis à travers le cas de la défense de la liberté religieuse internationale.

« “Guerre” contre le terrorisme et droit international humanitaire », Julia GRIGNON

Si la « guerre » contre le terrorisme ne renvoie pas à une notion relevant du droit international humanitaire, elle a cependant produit un certain nombre de conséquences sur la compréhension de certaines de ses dispositions. Revenant sur quelques controverses emblématiques de l'articulation entre droit des conflits armés et lutte contre le terrorisme, cette contribution met en évidence la capacité renouvelée du droit international humanitaire à appréhender toute nouvelle forme de conflictualité. De l'étape essentielle de la qualification de toute situation de violence aux questionnements liés à la délivrance de l'aide humanitaire et aux « combattants étrangers », le droit international humanitaire a su apporter des réponses réalistes aux singularités nées des conflits qu'ont générés vingt ans de « guerre » contre le terrorisme.

« Donald Trump et l'exceptionnalisme : la fin du siècle américain ? », Frédéric HEURTEBIZE

Après une campagne marquée par des positions transgressives, la politique étrangère de l'administration Trump s'est davantage inscrite dans la continuité que dans la rupture. Donald Trump s'est distingué sur le commerce international et a peut-être réussi à modifier les positions du Parti républicain sur ces questions pour longtemps. Ce revirement reste pourtant à nuancer tant les accords commerciaux commençaient à être attaqués par la gauche mais aussi par la droite. Pour le reste, les budgets militaires sont en hausse et les alliances sont restées en place. En termes de *hard power*, Washington ne semble aucunement encline à céder son trône. Il en va autrement en matière de *soft power*, pourtant essentiel au « siècle américain », notamment l'exceptionnalisme américain, qui constituait une licence autodécernée à agir dans le monde.

« Où va l'OTAN ? », Jean-Vincent HOLEINDRE

L'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) a été créée, dans le contexte de Guerre froide, pour protéger ses membres d'une éventuelle attaque militaire, en particulier nucléaire. Après l'effondrement de l'Union soviétique, elle est parvenue à se réinventer et à s'adapter, élargissant et diversifiant ses missions. Elle dispose aujourd'hui d'une bureaucratie autonome qui défend les intérêts propres de l'Organisation, mais celle-ci est aujourd'hui fragilisée sur le plan politique, faute d'accord de ses États membres sur le présent et l'avenir. Dans un contexte de montée en puissance de la Chine, de regain de la Russie et d'autonomisation de la Turquie, elle doit pour survivre se réinventer et redéfinir un projet stratégique qui réaffirme les principes libéraux dans un monde soumis à la tentation autoritaire et assumer une ambition militaire.

« L'année du coronavirus : tournant ou accident des relations internationales ? », Maxime LEFEBVRE

2020 restera dans l'histoire des relations internationales comme l'année du coronavirus. Cette crise sanitaire et environnementale sans précédent, qui touche tous les pays du monde malgré la différence des situations et des réactions, constitue un nouvel avertissement salutaire sur l'état de la planète. Elle se double d'une crise économique, la première qui, dans l'histoire moderne, trouve son origine dans une catastrophe naturelle, laquelle a pu être endiguée par la coopération entre les États (notamment dans l'Union européenne) et révèle et accélère la transition numérique, ainsi que le débat sur l'« autonomie stratégique ». Enfin, sur le plan géopolitique, la pandémie est entrée en résonance avec la nouvelle rivalité sino-américaine, l'opposition de plus en plus forte entre valeurs libérales et modèle autoritaire et l'affaiblissement du multilatéralisme.

« La lutte contre le terrorisme : une perspective économique », Julien MALIZARD

La lutte contre le terrorisme a fait l'objet d'intenses recherches académiques depuis une vingtaine d'années. L'objectif de cet article est de faire une synthèse des principales études, ce qui permet de questionner l'efficacité des politiques de lutte contre le terrorisme. L'analyse dite « coût-bénéfice » offre un cadre pertinent pour comprendre comment les autorités politiques et les groupes terroristes fondent leurs décisions. Trois possibilités sont envisageables : augmenter le coût des attaques, diminuer les bénéfices du terrorisme, augmenter le coût d'opportunité du terrorisme. Il apparaît que les effets des politiques dépendent du contexte dans lesquels elles s'inscrivent. Par ailleurs, il est indispensable de prendre en compte les effets dynamiques, à savoir la capacité des groupes terroristes à internaliser les politiques mises en œuvre pour les contourner à leur avantage.

« “Guerre” contre le terrorisme et sécurité collective », Jean-Christophe MARTIN

Le volet militaire de la « guerre contre le terrorisme » est appréhendé, en fait de sécurité collective, à l’aune du *jus contra bellum*. Bien qu’ambiguë, la pratique du Conseil de sécurité montre que celui-ci n’a autorisé que rarement le recours à la force armée contre des terroristes, laissant les États invoquer unilatéralement d’autres bases juridiques. La légitime défense tient une place majeure dans l’argumentation des États, en particulier celle développée par les États-Unis dans leur doctrine depuis 2001, impliquant une évolution du droit international – pour tenir compte notamment du manque de capacité ou volonté d’autres États, ainsi que d’enjeux de prévention –, qui reste douteuse à ce jour. Plusieurs États ont en revanche sollicité ou consenti à la conduite d’opérations militaires sur leur territoire, établissant une base juridique unilatérale *a priori* valable.

« L’action de l’Organisation mondiale de la santé face au coronavirus : mise en perspective historique », Chloé MAUREL

En 2020, le nouveau coronavirus, apparu en Chine, se propage rapidement dans le monde entier et affecte la population mondiale. L’analyse historique permet de resituer cet événement inédit dans une continuité chronologique : en 1918, la grippe espagnole avait déjà fait des millions de victimes, puis en 1957 et 1968 le monde avait connu deux pics épidémiques grippaux très meurtriers. L’actuelle crise de la Covid-19 doit redonner à l’Organisation des Nations Unies et à ses agences, comme l’Organisation mondiale de la santé (OMS) et l’Organisation mondiale de propriété intellectuelle (OMPI), un rôle moteur, cette crise mondiale ne pouvant être réglée que de manière multilatérale : il est essentiel, pour vaincre ce virus et éviter qu’il n’accroisse les inégalités sociales dans le monde, que les services publics de santé soient fortement développés dans chaque État et que les Nations Unies jouent un rôle actif de coordination et de supervision de la réponse à apporter à la pandémie (fabrication et distribution de protections, de traitements et de vaccins, qui doivent être conçus comme des biens publics mondiaux).

« Les difficiles choix de l’Europe en matière de 5G », Winston MAXWELL et Alain SIBILLE

La Commission européenne a imposé des objectifs ambitieux de déploiement de réseaux 5G, dont la couverture au plus tard 2025 de l’ensemble des centres urbains majeurs. Coûteux à construire, les réseaux 5G deviendront les yeux et les oreilles de l’intelligence artificielle (IA), permettant la connexion d’un million de capteurs par kilomètre carré, ainsi que des communications sécurisées avec faible temps de latence, nécessaires pour les applications critiques telles que les véhicules autonomes. La 5G soulève de nouveaux défis sociétaux. Plus sécurisée que la 4G, la 5G reste une cible pour des acteurs étatiques capables

de mener des cyberattaques sophistiquées. La controverse autour de l'équipementier Huawei illustre la complexité du sujet. Les inquiétudes en matière de santé concernent le manque de données fiables sur les effets biologiques des nouvelles fréquences utilisées pour la 5G, notamment les ondes millimétriques. Enfin, la combinaison de la 5G et de l'IA crée des conditions propices à dégrader le niveau de protection des données personnelles en Europe, malgré le Règlement général sur la protection des données (RGPD). La connexion de milliards de capteurs à des plateformes d'IA constitue une infrastructure qui pourrait être détournée par des États ou par des sociétés privées malintentionnées, renforçant le besoin d'un cadre légal solide.

« L'intervention politique des militaires en Amérique latine. Essai d'analyse théorique et diachronique », Anaís MEDEIROS PASSOS

L'article analyse la problématique de l'intervention politique des militaires en Amérique latine. À partir d'un regard historique sur cette région, nous procédons à une révision critique de la littérature sur les relations civils-militaires. Finalement, le texte aborde les continuités et ruptures en ce qui concerne le rôle des militaires depuis les transitions de régime. On assiste actuellement à une nouvelle politisation des forces armées en Amérique latine.

« Les effets des politiques de l'Union européenne sur les développements politiques et économiques en Europe orientale », Hugues MINGARELLI

Dès les premiers appels au dialogue lancés par Mikhaïl Gorbatchev au milieu des années 1980, l'Union européenne (UE) a exprimé son intérêt pour des relations étroites avec l'Europe orientale. L'UE a multiplié les initiatives, pendant la « décennie Eltsine » ainsi que durant les quinze premières années du régime poutinien, pour développer un dialogue politique et promouvoir l'intégration économique avec la Fédération de Russie, les nouveaux États indépendants (NEI) d'Europe centrale et orientale et les pays du Sud Caucase. L'idéologie et la pratique politique du régime poutinien ont conduit ce dernier à enfreindre la souveraineté des pays d'Europe centrale et orientale et à multiplier les obstacles à un rapprochement avec l'UE. Celle-ci a néanmoins été en mesure d'apporter son soutien à la démocratisation et à la transition économique de ses voisins orientaux, sans toutefois parvenir à assurer leur sécurité. Le nécessaire renforcement stratégique de l'UE requiert la capacité à analyser de façon réaliste les spécificités du régime poutinien, à définir fermement les principes de base de toute architecture de sécurité en Europe, à accélérer le développement de l'Europe de la défense et à mieux mobiliser les politiques et instruments internes dans la poursuite de ses objectifs de politique extérieure.

« La guerre informationnelle psychologique dans la pensée militaire russe et ses applications en Ukraine et en Syrie », Dimitri MINIC

Les campagnes militaires russes en Ukraine et en Syrie ont révélé une certaine maîtrise de Moscou dans la conduite de la guerre informationnelle. Cependant, l'examen de la littérature militaire et des doctrines stratégiques russes inciterait à en relativiser l'importance et la portée, dans la mesure où ce concept connaît une forme de rejet. Traversés par des considérations idéologiques héritées de l'Union soviétique, les militaires russes ont d'abord prêté à cette guerre des capacités psychologiques et subversives illimitées et irrationnelles, qui la rendent pauvre en contenu et difficilement applicable. Toutefois, les militaires russes ont tenté de dépasser ces écueils en développant les concepts de « confrontation informationnelle » et de « confrontation psychologico-informationnelle », plus conformes à leur appareil conceptuel, dans des versions désidéologisées et rationnelles qui s'apparentent respectivement à la tromperie militaire en soutien à l'action armée et à une tromperie non militaire sophistiquée, applicable en temps de paix comme de guerre. On trouve des exemples d'application de ces concepts en Ukraine et en Syrie, où Moscou a su déployer une stratégie informationnelle cohérente et éclectique pour atteindre des objectifs opérationnels décisifs.

« Malaise dans la civilisation monétaire. Les conséquences politiques et géopolitiques de l'essor des cryptomonnaies », Yorick DE MOMBYNES

Depuis la création du Bitcoin en 2009, les cryptomonnaies se sont développées dans des proportions qui auraient difficilement pu être prévues il y a seulement quelques années. Bien qu'en apparence limitées, les avancées engrangées dans ce domaine sont nombreuses et significatives. Si, bénéficiant notamment de l'érosion de la confiance dans les monnaies *fiat*, l'essor des cryptomonnaies fondées sur des *blockchains* ouvertes et décentralisées se poursuivait, il pourrait y avoir des conséquences industrielles, monétaires, politiques et géopolitiques profondes. L'usage croissant des cryptomonnaies pourrait remettre en question le paradigme monétaire actuel et le modèle de financement des États-providence modernes. Les projets de cryptomonnaies promues par de grandes entreprises ou des banques centrales s'inscrivent dans cette révolution multidimensionnelle, mais leur caractère centralisé les maintient très éloignés du potentiel novateur et déstabilisateur des cryptomonnaies traditionnelles. Parmi ces dernières, le bitcoin conserve une place à part. Il n'a toujours pas été détrôné et sa position tend même à se renforcer.

« Cent ans de multilatéralisme universaliste. Retour à la case départ ? », Philippe MOREAU DEFARGES

Le multilatéralisme universaliste résulte d'initiatives de présidents américains, à l'issue des deux guerres mondiales. Leur but est de tenter

de transcender la centralité impériale exceptionnelle de leur pays en un ordre planétaire fondé sur des principes démocratiques sous la garde d'un policier oligarchique, les vainqueurs de la dernière Grande Guerre. Une société d'États doit remplacer la jungle de la géopolitique multiséculaire. Cependant, le multilatéralisme ne cesse de s'enliser, d'abord du fait des divisions entre vainqueurs. En outre et surtout, le multilatéralisme, associant des États souverains, doit se concevoir comme a-idéologique. Or, il ne cesse d'être rattrapé par l'idéologie, tous les conflits majeurs opposant des puissances tirant leur rayonnement à la fois de leur force et de leur exemplarité idéologique. Ainsi, alors que les enjeux globaux requièrent une gouvernance multilatérale a-idéologique, le multilatéralisme se trouve de nouveau piégé dans un énième conflit total, cette fois-ci entre Chine et États-Unis, tous deux combinant coups d'éclat et discipline idéologique.

« La crise de l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce. Peut-on encore sauver le multilatéralisme ? », Arnaud DE NANTEUIL

La crise de l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ouverte par le refus étasunien de nommer des nouveaux membres au sein de l'Organe d'appel constitue une menace très grave pour une institution qui peut pourtant être considérée comme l'une des plus efficaces du droit international contemporain. C'est donc le multilatéralisme dans son ensemble qui se trouve mis en péril. Des pistes restent envisageables toutefois et cette crise pourrait aussi fournir à l'Union européenne l'opportunité de s'imposer comme force de proposition et d'initiative dans le commerce mondial. Il n'est donc pas exclu que l'isolationnisme des États-Unis finisse par les conduire à un isolement véritable dont la véritable victime pourrait être eux-mêmes et non pas l'OMC.

« Quelles transitions énergétiques pour le XXI^e siècle ? », Christophe-Alexandre PAILLARD

La 25^e Conférence des parties (COP25) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a une fois de plus montré la difficulté d'engager une transition énergétique crédible à l'échelle planétaire. Les acteurs étatiques et non étatiques s'opposent sur les technologies à utiliser, le type d'énergie à développer et les moyens budgétaires qu'il semble raisonnable de payer. Il n'existe pas de réponse consensuelle à ces trois enjeux, alors que les débats en cours portent davantage sur des considérations idéologiques que sur les réalités pratiques de mise en œuvre de la transition énergétique. Il faut pourtant revenir aujourd'hui à des considérations pragmatiques et constater qu'il n'existe pas de solutions idéales, mais plutôt des options réalistes qui permettraient de s'engager plus avant sur le chemin de cette transition.

À rebours des idées actuellement répandues sur ce sujet, le nucléaire civil et le gaz naturel restent deux éléments clefs de réussite de cette transition, bien plus que les énergies renouvelables qui font régulièrement la une de l'actualité.

« La Covid-19 et la mer », Jean-Paul PANCRACIO

Toutes les activités maritimes ont été touchées par la pandémie de Covid-19, d'une ampleur inédite dans l'histoire contemporaine : aussi bien les activités militaires et civiles que le transport de marchandises, les croisières, la construction navale et l'activité portuaire. En fin de compte, c'est toute l'économie mondiale, pas seulement l'économie de la mer, qui a été victime de la pandémie. Cet article, rédigé sous la forme d'une chronique, se propose de dresser une première vue synthétique, bien que non exhaustive, des effets que cet épisode sanitaire a produits en une année sur l'économie maritime mais aussi sur les gens de mer, avec en perspective les effets novateurs que cette crise pourrait ouvrir.

« La crise entre le patriarcat de Constantinople et le patriarcat de Moscou », Kathy ROUSSELET

Le 15 octobre 2018, après avoir suspendu quelques semaines plus tôt la commémoration liturgique du patriarche de Constantinople, le patriarcat de Moscou a déclaré de façon unilatérale rompre sa communion eucharistique avec le patriarcat de Constantinople. D'importants différends ont éclaté entre ces deux patriarcats autour de la proclamation d'autocéphalie par le patriarcat de Constantinople d'une Église orthodoxe d'Ukraine à l'automne 2018. Ce que l'on nomme, peut-être improprement, la diaspora orthodoxe russe en Europe occidentale a quant à elle subi des changements juridictionnels majeurs au cours de ces dernières années. L'ensemble des Églises orthodoxes se trouve désormais affecté par cette crise aux multiples facettes. Celle-ci témoigne de rivalités politiques et s'inscrit dans le contexte international marqué par les jeux de puissance. Elle s'explique aussi par des interprétations différentes de l'ecclésiologie orthodoxe.

« Le système sanitaire international face à la Covid-19 : une perspective historique », Marie ROY

Le 31 décembre 2019, la Chine alerte l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de l'apparition de plusieurs cas de pneumonies sévères causées par un virus inconnu dans la province du Hubei. En quelques semaines, la Covid-19 s'étend et le monde entier est touché par ce nouveau mal inconnu. Peur, panique, réactions extrêmes : autant de réflexes millénaires, que l'on pensait anachroniques, ressurgissent. Et chacun s'interroge : comment endiguer une maladie infectieuse sans traitement efficace ? À partir de mars 2020, pour faire face aux centaines de milliers de malades, les États touchés se replient sur le seul arsenal défensif à leur disposition, la quarantaine et le confinement. Pourtant, la révolution pasteurienne du XIX^e siècle et la construction d'un véritable régime multilatéral pour lutter

contre les épidémies laissent espérer que le monde était « protégé » contre les virus. La Covid-19 prouve le contraire et montre qu'entre tension et coopération un nouvel équilibre sera à trouver pour que le système sanitaire international retrouve son efficacité.

« Un monde méconnaissable », François SAINT-BONNET

Les politiques de lutte contre le terrorisme entreprises depuis 2001 ont conduit à remettre en cause des principes libéraux qui constituaient l'armature juridique des démocraties avancées. En tentant d'agir avant que le pire ne soit commis, de reprendre le contrôle du territoire jusqu'à l'intérieur des domiciles de djihadistes présumés, en surveillant certains individus et leurs proches au mépris de leur vie privée, elles ont renoncé au modèle qui faisait leur fierté et leur succès depuis la chute du Mur de Berlin. En se défendant contre ceux qui incarnent le « mal », elles ont donc pensé, au nom du bien, pouvoir s'affranchir de certains dogmes issus de la philosophie des droits de l'homme. Toutefois, ce renoncement ne concerne pas, tant s'en faut, que le combat contre des organisations telles qu'Al Qaïda ou l'État islamique (Daech). D'où cette question : le terrorisme est-il une cause ou un symptôme du recul des libertés qui transfigure, au point de rendre méconnaissables les démocraties contemporaines ?

« Enjeux maritimes du Pacifique occidental », Alexandre SHELDON-DUPLAIX

Trois chaînes d'îles courent le long du Pacifique occidental. Elles permettent aux États-Unis de bloquer le libre accès de la Chine, de la Russie ou de la Corée du Nord à l'océan et d'affaiblir la crédibilité de leur dissuasion. Le Pacifique occidental est un espace délicat où les protagonistes sont conscients des risques et mesurent leurs réponses. L'avenir du programme nucléaire de Pyongyang et l'apparition d'une force océanique stratégique nord-coréenne dépendent du futur de la négociation avec les États-Unis. La surmédiation de la dispute en mer de Chine méridionale rend impossibles des concessions chinoises mais Pékin manifeste sa volonté de trouver un terrain économique mutuellement avantageux avec les autres parties au travers des routes maritimes de la soie. Si la présence chinoise outre-mer semble justifier le développement d'une marine de guerre océanique, la question de Taïwan demeure la raison centrale de cet effort, pour dissuader une intervention américaine. En cherchant à étendre l'Alliance atlantique à l'Est, les États-Unis ont perdu l'occasion d'un partenariat avec la Russie pour contrer cette montée en puissance chinoise. La quasi-alliance sino-russe vise à dissuader des interventions occidentales que Pékin et Moscou jugent contraires à leurs intérêts ou déstabilisatrices.

« Mettre en récit le Hirak. Une exploration non exhaustive d'un des mécanismes de survie du régime algérien », Farida SOUIAH

Le Hirak est un mouvement de contestation du régime politique qui a débuté en février 2019. Le mouvement s'est d'abord structuré autour de

l'opposition à la candidature d'Abdelaziz Bouteflika à un cinquième mandat, puis les revendications ont rapidement évolué : refus d'un quatrième mandat prolongé, rejet du gouvernement par intérim d'Abdelkader Bensalah, refus du calendrier électoral imposé par l'état-major de l'armée, etc. Plus globalement, les manifestants expriment un rejet du personnel politique et demandent l'établissement d'une démocratie et d'un gouvernement civil. Pourtant, malgré l'ampleur et la durée de la manifestation, des hommes ont chuté mais pas le régime. En plaçant les discours au cœur de l'analyse, cet article vise à interroger les stratégies et mécanismes discursifs et communicationnels de survie du régime algérien, en lien étroit avec les pratiques répressives. Il vise à contribuer aux travaux consacrés à la survie ou la résilience des régimes autoritaires ou hybrides confrontés à la contestation populaire.

« Le très long redémarrage du moteur franco-allemand. Paris, Berlin et l'Europe face à la crise du coronavirus », Hans STARK

Les relations franco-allemandes traversent depuis trois ans une crise de confiance. Malgré la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle qui a pour ambition de tracer des perspectives permettant aux deux pays de se rapprocher en matière de politique étrangère et de sécurité, de politique économique et de politique régionale, la coopération bilatérale suscite déceptions et frustrations dans les deux pays. La crise sanitaire de 2020 et ses conséquences politiques et surtout économiques pourraient toutefois changer la donne. Le plan de relance franco-allemand du 18 mai 2020 constitue la première initiative majeure des deux pays depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017. La double crise sanitaire et économique risque en effet de faire éclater le marché unique et la zone euro si les Vingt-Sept (et le couple franco-allemand) ne parviennent pas à maîtriser les forces centrifuges au sein de l'Union européenne (UE), à redresser la situation économique et à doter l'UE d'une autonomie stratégique au plan politique et économique dans un contexte marqué par le retour en force des rivalités des puissances.

« Les médias libanais entre permanence et changement. Influence des logiques confessionnelles et essor du numérique », Nadine TAMER

Le secteur des médias libanais s'est fortement transformé ces dernières années sous l'effet des nouvelles technologies de l'information et de la communication, tout en restant fidèle à ses affiliations communautaires et partisans. Après avoir souligné l'impact de l'essor d'Internet et des réseaux sociaux sur les médias traditionnels, nous tentons de montrer, en prenant appui sur la contestation du pouvoir dans la rue, particulièrement importante ces dernières années, que les clivages politiques et confessionnels entre les médias libanais perdurent malgré tout. La manière de rendre compte des événements donne lieu à deux lectures antagonistes de la réalité. Elle témoigne également d'un manque d'objectivité dans le

traitement des faits et positionne les médias libanais comme des outils au service des différents partis politiques.

« L'année du buffle », Bruno TERTRAIS

Six mois après la déclaration officielle de pandémie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), que peut-on dire des grandes tendances géopolitiques et stratégiques ? Pour la première fois dans l'histoire, une pandémie massive a eu davantage d'effets économiques que sanitaires, tandis que peu d'effets politiques majeurs sont attribuables à la pandémie elle-même. La Covid-19 n'est pas une rupture dans l'ordre international. Elle est seulement un révélateur ou un amplificateur de tendances. Elle n'a pas été la cause principale de crises majeures, même si des risques restent possibles. Aucun modèle politique ne s'est montré apte à amortir les effets sanitaires de la pandémie, aucune grande puissance ne sortira gagnante de la crise, mais l'Europe a finalement été à la hauteur et les démocraties libérales ont peut-être davantage d'atouts que les autres. Le « populisme de gouvernement » pourrait connaître un reflux. Ce n'est pas la fin de la mondialisation, mais il serait hasardeux de parier sur une relance du multilatéralisme. La revanche de l'État a sonné et un recul des libertés est probable. Nous entrons sans doute, dans le même temps, dans une ère d'individualisme numérique. On peut débattre à l'infini sur la question de savoir si le SARS-CoV-2 est ou non un « cygne noir ». Mais, une fois de plus, un scénario fréquemment envisagé par les spécialistes a pris en défaut nos modes de gouvernance. Ferons-nous mieux la prochaine fois ?

« L'interprétation renouvelée des motifs de persécution : bilan critique », Marion TISSIER-RAFFIN

Pour que quelqu'un puisse être reconnu comme réfugié, l'article 1A de la Convention de Genève de 1951 exige que les craintes d'être persécuté soient rattachées, par un lien de causalité, à l'un des cinq motifs conventionnels suivants : la race, la religion, la nationalité, les opinions politiques ou l'appartenance à un certain groupe social. Cette liste de motifs est exhaustive et est un des critères spécifiques de l'éligibilité au statut de réfugié. Elle a surtout pour effet principal et historique de circonscrire le champ d'application *ratione personae* de la qualité de réfugié. Pourtant, on constate que les juges de l'asile ont développé une interprétation évolutive, dynamique et systémique de l'ensemble de ces motifs, permettant de les adapter à des flux migratoires de plus en plus diversifiés et inextricablement liés. Sans être exempte de critiques, cette interprétation évolutive des motifs a ainsi permis de faire évoluer la figure du réfugié statutaire, de l'activiste politique masculin aux personnes persécutées en raison de leur identité de genre ou d'une opinion politique déloyale imputée.

« La reconfiguration des chaînes de valeur mondiales à la lumière de la guerre commerciale sino-américaine et de la pandémie mondiale », Corinne VADCAR

La guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine à partir de 2018 et la crise sanitaire liée à la Covid-19 à partir de 2020 incitent à se défaire des chaînes de valeur mondialisées (CVM). Pourtant, ce modèle, qui organise depuis les années 1990 la production industrielle et les échanges à l'échelle mondiale, a déjà connu d'importantes transformations : à mesure que les avantages de chaînes éloignées s'estompaient, les entreprises ont commencé à déplacer leurs chaînes de production dans d'autres pays ou régions que la Chine ou l'Asie. Aujourd'hui, parce que la proximité avec le client est stratégique, la reconfiguration des chaînes de valeur va plus loin encore : réorientations géographiques et restructurations des chaînes se conjuguent. Dans ce mouvement, les facteurs technologiques et sociétaux sont beaucoup plus importants qu'on ne le pense tandis que les événements géopolitiques sont des facteurs d'accélération des stratégies d'entreprises.

« Le renseignement face à la menace terroriste », Damien VAN PUYVELDE

La montée en puissance de la menace terroriste au cours des vingt dernières années a poussé les pays occidentaux à adapter l'organisation et les pratiques de leurs services de renseignement. La récurrence des attaques terroristes – cela malgré les réformes et la hausse des moyens consacrés au renseignement – montre bien la complexité des défis posés par le terrorisme. Le caractère transnational de la menace terroriste a remis en question la distinction entre sécurité intérieure et extérieure et forcé les services à mieux coordonner leurs efforts aux niveaux local et national, ainsi qu'à coopérer davantage au niveau international. L'augmentation des moyens a permis aux services d'élargir leur champ d'action, plus particulièrement leurs méthodes de recueil et de traitement de l'information. Cette extension a nécessité une évolution du cadre légal des activités de renseignement, lesquelles sont devenues en France une véritable politique publique. Le rôle central que joue le renseignement dans la lutte contre le terrorisme ne doit pas pour autant éclipser l'importance d'autres instruments politiques tels que l'éducation ou encore la diplomatie.